

## Séance publique du 24 novembre 2003

### Délibération n° 2003-1558

commission principale : finances et institutions

objet : **SEM Sogely - Exercice 2002 - Présentation du rapport des mandataires**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Lyon (Sogely) est chargée de l'exploitation du marché d'intérêt national (MIN) de Lyon et de la construction de tout édifice et installation considérés comme accessoires à ce marché.

L'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document qui est présenté reprend le bilan d'activités de l'exercice 2002, approuvé par le conseil d'administration de la société.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Willy Plazzi, Pierre Bonnard, Alain Joly, Patrick Laurent, Georges Linossier, André Sardat et Paul Serres.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2002, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

| Rubriques                      | 2000<br>en k€ | 2001<br>en k€ | 2002<br>en k€ | Tendance<br>2001-2002 |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|
| capital social                 | 152           | 160           | 160           | -                     |
| participation publique         |               | 58 %          |               | -                     |
| <i>dont Communauté urbaine</i> |               | 51 %          |               | -                     |
| chiffre d'affaires             | 2 709         | 2 810         | 2 683         | ↘                     |
| résultat d'exploitation        | 25            | - 29          | - 92          | ↘                     |
| résultat net                   | 223           | 66            | 64            | ↘                     |
| capacité d'autofinancement     | 129           | 117           | - 32          | ↘                     |
| capitaux propres               | 2 297         | 2 354         | 2 408         | ↗                     |

Le résultat de la société est en légère diminution par rapport à l'exercice 2001. C'est la résultante d'une hausse importante des dépenses liées à la gestion des déchets et celles liées au poste assurances, conjuguée à une diminution des produits financiers perçus par la société du fait de la baisse des taux d'intérêt.

En outre, la Sogely a souhaité ne pas augmenter les loyers des entreprises installées, contribuant également à la baisse des résultats nets par rapport aux précédents exercices (- 3 % par rapport à l'exercice 2001).

Le résultat net pour l'exercice 2002 reste néanmoins positif et la société a acquitté l'impôt sur les sociétés pour un montant de 50 000 € environ.

Sur un plan opérationnel, le taux moyen d'occupation des bâtiments du MIN reste élevé : 95,50 % (95,20 % en 2001 et 96,80 % en 2000) ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**Prend** acte du rapport établi sur l'activité de la Sogely au titre de l'exercice 2002.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,